

Mémoire sur le projet de loi C-59 présenté par la Conference for Advanced Life Underwriting

Aperçu de la situation

Au nom de la Conference for Advanced Life Underwriting (CALU), nous sommes heureux de soumettre ce mémoire à l'attention du Comité permanent des finances de la Chambre des communes dans le cadre de son étude sur le **projet de loi C-59, Loi portant exécution de certaines dispositions du budget déposé au Parlement le 21 avril 2015 et mettant en œuvre d'autres mesures.**

La CALU est une association professionnelle nationale à laquelle adhèrent des conseillers financiers reconnus (assurance-vie, gestion de patrimoine et avantages sociaux) ainsi que des professionnels des milieux de la comptabilité, de la fiscalité, de l'actuariat et du milieu juridique. Depuis plus de 20 ans, la CALU fait la promotion d'intérêts politiques et entretient des relations avec le gouvernement au nom de ses membres et des membres d'Advocis, son organisation sœur. Grâce à ces efforts, la CALU représente les intérêts de plus de 11 000 conseillers en assurance et conseillers financiers et, par ricochet, les intérêts de millions de Canadiens.

D'ici 2036, environ 11 millions de Canadiens (soit 23 % de la population) auront atteint l'âge de 65 ans et leur espérance de vie sera plus longue. Le gouvernement fédéral a proposé plusieurs programmes et politiques visant à répondre aux besoins de ces personnes âgées en ce qui concerne, notamment, la sensibilisation à la planification financière des besoins et des ressources, la mise en place du Régime de pension collectif agréé ainsi que, dans le projet de loi C-59, la réduction du montant minimal devant être retiré annuellement d'un fonds enregistré de revenu de retraite, l'augmentation du plafond des contributions aux comptes d'épargne libre d'impôt (CELI), le prolongement des prestations de compassion et la création du crédit d'impôt pour l'accessibilité domiciliaire.

La CALU travaille en collaboration avec des experts financiers renommés pour élaborer des solutions qui permettront aux citoyens canadiens âgés d'être mieux préparés et plus indépendants, solutions qui, à notre avis, cadrent dans les limites de la politique fiscale fédérale existante. En plus de fournir aux Canadiens les bons outils pour que l'épargne visant à répondre à leurs besoins et à assurer leur sécurité à la retraite leur donne le rendement maximal, les solutions que nous proposons en matière d'assurance permettront au gouvernement d'économiser des ressources précieuses en réduisant la dépendance envers les institutions et les programmes publics.

Introduction

Au cours des 35 dernières années, l'espérance de vie moyenne des Canadiens a augmenté d'environ quatre ans. Une étude récente¹ publiée par le Bureau du surintendant des institutions financières (BSIF) prévoit que l'espérance de vie moyenne continuera d'augmenter pour atteindre 90 ans dans un avenir prévisible et qu'un nombre sans cesse croissant de Canadiens deviendront centenaires.

Les Canadiens peuvent être fiers des programmes sociaux et de santé complets qui ont été mis en œuvre au cours des 30 dernières années, programmes qui ont contribué à l'augmentation de la longévité. Cependant, cette tendance fait peser une menace croissante sur le bien-être des Canadiens âgés. On craint plus particulièrement que leur épargne-retraite ne soit pas suffisante pour leur garantir un niveau de vie raisonnable pendant toute la durée de leur retraite.

Les gouvernements fédéral et provinciaux ont reconnu l'existence de ce problème et ont entrepris des démarches visant à consolider le régime de retraite canadien, notamment en créant le Régime de pension collectif agréé et, plus récemment, en examinant les régimes de retraite à prestations cibles.

La CALU félicite le gouvernement d'avoir tenu compte, FERR dans le cadre du budget fédéral de 2015, de ses recommandations sur la modification des règles relatives au retrait minimal d'un et elle réitère son invitation à examiner régulièrement ces règles en temps opportun, et ce, sur une base permanente. Ces examens réguliers permettraient de veiller à ce que les règles relatives au retrait minimal d'un FERR tiennent toujours compte des facteurs économiques courants et des tendances démographiques à long terme.

De plus, force est de constater que les dépenses liées aux soins de longue durée qui surviennent souvent à un âge avancé peuvent épuiser rapidement l'épargne-retraite. Les besoins en matière de soins de longue durée vont de l'aide périodique à domicile aux soins plus officiels en établissement, de l'aide hebdomadaire pour faire l'épicerie à des besoins plus réguliers en matière de logement, de soins médicaux et de services sociaux. L'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes (ACCAP) estime que l'augmentation de la longévité des baby-boomers qui prennent maintenant leur retraite entraînera, au cours des 35 prochaines années, un manque à gagner de 600 milliards de dollars pour les programmes provinciaux de soins de longue durée. Les Canadiens doivent être mieux informés sur cet enjeu et commencer à prévoir ces dépenses dans leur plan de retraite.

La prestation de soins de longue durée de qualité pour les Canadiens

Au Canada, la prestation de soins de longue durée de qualité est l'une des priorités qui gagne le plus rapidement en importance. Puisque les Canadiens vivent plus longtemps, ils sont plus susceptibles de souffrir de maladies chroniques et d'avoir besoin d'une certaine forme de soutien, à domicile ou en établissement. Les soins de longue durée

vont de l'aide périodique à domicile à des soins plus officiels en établissement. Les soins spécialisés peuvent aller de l'aide hebdomadaire pour faire l'épicerie, à une aide plus régulière en matière de logement, de soins médicaux, de soins infirmiers, de services sociaux ou de traitements thérapeutiques. Selon Statistique Canada, les probabilités que les gens doivent avoir recours à des soins de longue durée sont de 1 sur 10 à 55 ans, 3 sur 10 à 65 ans et 1 sur 2 à 75 ans. On prévoit que, d'ici 2036, au-delà de 750 000 Canadiens de plus de 65 ans habiteront dans des établissements de santé (par rapport à environ 300 000 à l'heure actuelle).

De nombreux Canadiens croient à tort que les services et les programmes financés par le gouvernement provincial répondront à tous leurs besoins en matière de soins de longue durée. Or, les soins de longue durée ne sont pas visés par la Loi canadienne sur la santé et, par conséquent, ne sont pas offerts aux Canadiens de façon universelle. Bien qu'il existe actuellement des programmes gouvernementaux qui contribuent à offrir aux Canadiens des soins de longue durée, ces programmes varient selon les provinces et sont généralement calculés en fonction du revenu. Dans la majorité des cas, les Canadiens seront en grande partie responsables d'assumer le coût des soins de longue durée dont ils auront besoin.

Récemment, un article publié par l'ACCAP et un rapport produit par l'Institut C.D. Howe ont présenté un excellent survol de la situation des soins de longue durée au Canada et explorent plusieurs solutions pour aborder cet enjeu complexe à de multiples niveaux. Les gouvernements fédéral et provinciaux examinent eux aussi, à divers degrés, des solutions possibles pour certains aspects importants de la question.

La CALU réitère la recommandation qu'elle a formulée dans le cadre de son mémoire prébudgétaire de 2015 relativement à la continuation du leadership du gouvernement fédéral dans ce dossier important, particulièrement en ce qui concerne la mise en place d'un incitatif fiscal fédéral visant à encourager les Canadiens à devenir plus autosuffisants en matière de soins de longue durée en se procurant une assurance de soins de longue durée.

À l'heure actuelle, peu de Canadiens possèdent une assurance de soins de longue durée, ce qui s'explique par un manque généralisé de connaissance sur l'ampleur du coût des soins à long terme et sur l'origine du financement de ces coûts. Par ailleurs, aux États-Unis, la proportion de gens qui détiennent une assurance de soins de longue durée est beaucoup plus élevée, d'où leur capacité à payer eux-mêmes les dépenses liées aux soins de longue durée².

La CALU estime que l'achat d'assurance de soins de longue durée individuelle dans une plus grande mesure par les Canadiens constitue une solution appropriée à ce problème de financement grandissant. Ce type d'assurance est conçu pour aider à défrayer le coût des soins prodigués aux personnes qui ne peuvent plus prendre soin d'elles-mêmes, ce qui leur donne la possibilité de demeurer chez elles et de recevoir des soins infirmiers appropriés, ou d'obtenir des soins dans un établissement de soins de longue durée. Une fois qu'une réclamation est amorcée, l'assurance fournit généralement des

prestations quotidiennes, hebdomadaires ou mensuelles au détenteur de la police pour défrayer le coût des soins qu'il reçoit ou payer des frais de subsistance plus généraux.

Bien que la CALU félicite le gouvernement pour la mise en œuvre de certaines initiatives relatives aux soins de longue durée dans le budget de 2015, y compris le crédit d'impôt pour l'accessibilité domiciliaire et le prolongement des prestations de compassion, ces initiatives sont des mesures modestes dans un combat plus vaste.

Par conséquent, la CALU recommande au gouvernement fédéral d'envisager l'une des options suivantes dans le cadre de son budget de 2016, à savoir :

- 1. faire de l'assurance de soins de longue durée un investissement admissible au REER ou au FERR; ou**
- 2. permettre aux pensionnés de retirer jusqu'à 2 000 \$ par année de leur REER ou de leur FEER (jusqu'à concurrence de 24 000 \$) pour financer l'achat d'une assurance de soins de longue durée admissible.**

La CALU continue de recommander au gouvernement fédéral de travailler avec les gouvernements provinciaux et territoriaux pour élaborer une approche nationale visant à informer les Canadiens et à les sensibiliser à la nécessité de planifier le financement de leurs dépenses de soins de longue durée, et pour élaborer une approche plus uniforme visant à déterminer l'accessibilité aux services de soins de longue durée subventionnés.

Notes

- 1 Tous les rapports et toutes les études mentionnés dans le présent mémoire peuvent être consultés sur le site Web de la CALU à l'adresse suivante : www.calu.com/CALU 2015 Pre-Budget Submission.
- 2 Environ 5 % des Américains âgés de 55 ans et plus détiennent une assurance de soins de longue durée, contre moins de 1 % des Canadiens de la même tranche d'âge.

Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec :

Roger Thorpe
Président, Conference for Advanced Life Underwriting
a/s Kevin Wark, Président
647-361-7612 • kwark@calu.com